



# VIDE-DRESSING

Dimanche 5 avril 2020

Aramon – Salle Eugène Lacroix (fermée et couverte)

## Bulletin d'inscription

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

Carte d'identité ou passeport : n° .....

Permis de conduire : ..... délivré à .....

**(photocopie à joindre au bulletin d'inscription)**

Je certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 autres manifestations du même type au cours de l'année civile.

à ..... le ..... Signature :

Espace demandé : (nb : un espace correspond à 1 table d'1,10m, chaises fournies, 2 places pour un portant de chaque côté)

1 emplacement = 10€

Je suis intéressé(e) par le menu à 5€ : (1 sandwich (jambon/beurre ou emmental/beurre\*), 1 bouteille d'eau, et boisson chaude offerte) \* rayer la mention inutile

Nombre de menu : ..... x5€= .....

Règlement de ..... € par chèque à l'ordre de MaGym  
à Association MaGym, Maire d'Aramon, place Pierre Ramel 30390 Aramon

**Pré-inscription obligatoire** par mail : [contact@magym.fr](mailto:contact@magym.fr) ou via [facebook.com/magymaramon](https://www.facebook.com/magymaramon)

**La réservation d'un emplacement ne sera validée qu'après réception du dossier complet (bulletin + copie carte d'identité + règlement) avant le 31 mars 2020 sous réserve de disponibilités. Pas de paiement le jour même de l'évènement, joindre impérativement le paiement avec la réservation.**

Pour plus d'informations :

[contact@magym.fr](mailto:contact@magym.fr) ou 06 24 25 05 86 (uniquement le jeudi de 17h à 20h)  
ou sur notre site internet : [www.magym.fr](http://www.magym.fr) ou notre page Facebook



# **VIDE DRESSING**

**Dimanche 5 avril 2020**

**Salle Eugène Lacroix, avenue Jean Moulin, 30390 Aramon**

Le vide dressing est organisé par l'Association MaGym et se déroulera le dimanche 5 avril 2020 à la salle Eugène Lacroix à Aramon. Renseignements à l'adresse mail suivante : [contact@magym.fr](mailto:contact@magym.fr) ou auprès de Marjorie au 06 24 25 05 86 (**uniquement le jeudi de 17h00 à 20h00**).

L'encadrement est assuré par les membres bénévoles de l'association.

L'accueil des visiteurs débutera à 9h00 et se terminera à 16h00. L'entrée des visiteurs sera gratuite. Buvette et petite restauration seront proposées sur place.

Le bulletin d'inscription signé vaut acceptation du présent règlement.

## **Règlement intérieur pour les exposants**

### **Article 1 – Les exposants**

Le vide dressing est réservé aux exposants particuliers, non aux professionnels. Les exposants doivent être majeurs. Les exposants arriveront à partir de 8h00 et seront placés sur le stand qui leur sera attribué sans possibilité de changement. Il est obligatoire d'être inscrit pour exposer. L'installation se fera de 8h00 à 08h45. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h45 sera considéré comme libre.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation à un exposant ou d'exclure tout exposant en cas de non-respect de ce règlement ou qui troublerait le bon ordre et la sécurité de la manifestation.

Les exposants sont responsables vis-à-vis de l'acheteur de la qualité des produits vendus sur leurs stands.

**ATTENTION : il est formellement interdit de revendre le jour même les objets achetés à d'autres exposants présents au vide-dressing (pour le bon déroulement de la manifestation, vos achats devront être déposés dans votre véhicule à l'extérieur de la salle).**

### **Article 2 – Objets exposés à la vente.**

Lors du vide dressing, seuls les articles rentrant dans ces critères sont autorisés à la vente :

- Vêtements bébés, enfants et adultes,
- Bijoux,
- Accessoires (ceintures, chapeaux, gants etc),
- Chaussures bébés, enfants et adultes,
- Sacs à main.

Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations.

## Article 3 – Inscription

Le nombre de tables et d'emplacements est limité.

Les participants devront effectuer une pré-inscription par e-mail puis retourner les documents suivants à l'adresse indiquée :

- **La demande d'inscription dûment remplie,**
- **Une photocopie de la carte d'identité obligatoire (recto-verso),**
- **Le paiement correspondant à la réservation.**

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Les inscriptions seront closes sans préavis dès que toutes les tables et emplacements seront réservés. L'inscription au vide-dressing se fait par ordre des réservations faites par téléphone.

Personne ne choisit son emplacement. Les personnes sur liste d'attente seront informées par téléphone si une table venait à se libérer.

## Article 4 – Règlement

Le règlement des réservations se fera **par chèque** libellé à l'ordre de MaGym ou en espèces.

**Pas de paiement le jour de l'événement, joindre impérativement le règlement avec le dossier d'inscription.**

## Article 5 – Attribution des emplacements.

L'implantation des emplacements sera définie par les organisateurs de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier, l'accès aux issues de secours.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur en fonction de l'ordre d'inscription, et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires.

Chaque exposant se verra mettre à disposition un emplacement d'environ 2,40 m avec une table de 1 mètre dix, 2 chaises et 2 places pour des portants de chaque côté en s'acquittant d'une participation forfaitaire de 10 euros.

## Article 6 – Agencement du stand

Chacun devra veiller à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin, et respecter les dimensions d'exposition.

Débordement sur les allées : la présentation d'articles sur le devant du stand ne doit pas entraver la circulation des acheteurs au risque de provoquer chute et blessure. Les visiteurs (acheteurs potentiels) doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

**Attention** : Les administrateurs présents ont le droit de faire rectifier les agencements et prendre toute nouvelle mesure s'ils le jugent nécessaire au motif de sécurité et d'équité.

## Article 7 – Engagements des exposants

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage :
  - Code de commerce (art. L310-2, L310-5, R310-8, R310-9, R310-19),
  - Code pénal (art. 321-7, 321-8, R321-9 à R321-12),
  - Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (art.54),
  - Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
  - Arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.
- Respecter les modalités de ce règlement,

- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation,
- Rendre son emplacement propre, l'ensemble des détritrus (sacs, cartons, poubelle...) devront être déposés dans les containers situés à l'extérieur de la salle,
- Emporter avec lui ses invendus,
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation,
- Être couvert par une assurance responsabilité civile,
- Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire.

## Article 8 – Remboursement

Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs sur décision des autorités, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.

## Article 9 – Publicité

Pour bien vendre l'essentiel est de faire un maximum de publicité autour de vous (amis, commerçants, réseaux sociaux...) pour attirer le plus grand nombre d'acheteurs potentiels.

Des affiches sont disponibles sur notre site internet pour vous permettre d'aider l'Association dans la diffusion de l'information. Des tracts sont également distribués, des encarts d'information publiés dans les journaux locaux et les institutions informées du déroulement de notre vide-dressing (avec diffusion sur les panneaux lumineux d'Aramon et sur le site internet de la Mairie).

La participation au vide-dressing vaut acceptation de ce règlement.

Lydia CALAUD

Présidente de l'Association



Association MaGym

Mairie d'Aramon,  
Place Pierre Ramel  
30390 ARAMON

Email : [contact@magym.fr](mailto:contact@magym.fr)

Site internet : [www.magym.fr](http://www.magym.fr)

Page Facebook

